



DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

REGLEMENT D'UTILISATION DE LA BUVETTE

-Les horaires d'ouverture de la buvette sont : du 1 avril au 30 septembre le lundi de 9h00 à 19h00 et du mardi au dimanche de 8h00 à 19h00

: du 1 octobre au 31 mars le lundi de 9h00 à 17h30 et du mardi au dimanche de 8h30 à 17h30

-La buvette de la Valadière est réservée à un usage strictement domestique

- Il est interdit de faire commerce de l'eau prélevée, et de tout produit issu de son utilisation

-L'écoulement des eaux ne doit pas être modifié, la mise en place de système de dérivation est interdite

-L'accès aux animaux domestiques même tenus en laisse est interdit

- L'utilisation de produit de nettoyage de quelque nature que se soit est interdite

- L'introduction de denrée alimentaire est interdite

- Les prélèvements en eau doivent correspondre aux besoins du foyer

- Le rinçage des contenants propre est autorisé

- Les auges ne doivent pas être utilisées comme bac de nettoyage

- Il est interdit d'obturer les écoulements

- Il est interdit d'utiliser les auges comme bac de vidange

L'accès à la buvette peut être suspendu sans préavis pour cause de maintenance